



« Nouveau contrat social France »

Opposition syndicale des syndicats combattifs

Sections du SM-TE
GROUPE RENAULT
N° 266 27 novembre 2024

Hall de la RUCHE (Technocentre de Guyancourt)
Prises de parole du SM-TE du 26 novembre 2024

Un nouvel accord triennal (2025 – 2027) est en négociation depuis le 26 septembre au niveau du Groupe Renault (Renault sas et les principales filiales).

Cet accord est pour les dirigeants de l'entreprise une nouvelle occasion de raboter les droits et avantages d'être salarié « chez Renault », sous le nouveau prétexte de la concurrence que nous fait la Chine, avec laquelle Renault s'allie par des partenariats.

Malgré une intersyndicale tenue le 25 novembre regroupant tous les syndicats du Technocentre, seuls les syndicats SM-TE, SUD et CGT ont convié les salariés à un rassemblement dans le hall de la RUCHE (principal bâtiment du Technocentre) le 26 novembre pour exprimer le légitime mécontentement.

Intervention du SM-TE portée par Antoine LECUYER :

<< Chers collègues,

La Direction semble afficher une logique avec les négociateurs : *No limit !*

Ou plutôt si : à bien regarder il n'y a qu'une limite : aligner les dispositions de ce qu'elle appelle le « contrat social » sur les *minima* de la convention collective de la métallurgie qui a pris effet au 1^{er} janvier 2024.

Il y a un an, le SM-TE alertait dans son tract n°242 sur les grands dangers que courait la communauté de travail !

Nous pointions la responsabilité du MEDEF et de l'UIMM, mais ces gens-là s'emploient à défendre leurs intérêts.

Nous pointions surtout la responsabilité des syndicats signataires, CFE-CGC, CFDT, FO, qui auraient dû nous défendre, mais qui signaient avec l'UIMM la convention et ses reculs sociaux organisés.

Leurs messages soporifiques de l'époque : « ça ne change rien », « ce sera pareil qu'avant », étaient poudre aux yeux, la vérité éclate au grand jour.

La Direction qui investit largement dans les confédérations syndicales nationales **entend bien tirer le bénéfice maximum de la négociation et aligner les pratiques de Renault sur les minima de la convention métallurgie**. Elle le fait, elle est en position de force.

Qui négocie ?

C'est parce qu'ils seraient représentatifs au niveau du groupe Renault que CFE-CGC, CFDT et CGT qu'ils sont invités à la table des négociations.

Que vont pouvoir faire les négociateurs du Nouveau contrat social ? Vous savez qu'ils relèvent des mêmes

fédérations nationales. En ayant offert les possibilités de la convention collective à l'UIMM, pourront-ils fixer une autre limite à la négociation ? Comment vont-ils être crédibles pour refuser l'inacceptable ?

La Direction semble avoir devant elle tous les feux verts.

La CFDT écrivait hier dans un tract « *Que fait la CFDT ? Sans vous et votre implication... notre maximum* ».

Nous au **SM-TE Travaillons ensemble**, avec les militants CGT et SUD nous disons : « **c'est avec vous [les salariés] que nous faisons notre maximum !** ».

Parce que la limite, ce sont les salariés !

Alors le moment est venu de parler du long terme : il faudra faire des choix.

Nous avons pointé dans ce même tract n°242 que 2024 serait la bonne année pour changer de représentation au moment des élections professionnelles.

Il n'en fut rien. Les mêmes syndicats majoritaires sont reconduits à la suite des élections, et même amplifiés.

Quels syndicats voulez-vous pour vous représenter ? Ceux qui distribuent des bons cadeaux et organisent des marchés de Noël, ou ceux qui se mobilisent avec votre énergie pour vous exprimer quand la Direction franchit les limites ?

Votre mobilisation ce matin est une première réponse, L'avenir se construit aujourd'hui : rejoignez et adhérez au syndicat qui recueille votre confiance.

Le syndicat émergent **SM-TE Travaillons ensemble** est l'offre du renouveau syndical >>.

Intervention du SM-TE portée par Olivier DEBESSE :

<< Bonjour à tous,

Merci d'être venus dans le hall de la Ruche à l'appel de vos syndicats du Technocentre. Du fait de votre mobilisation, n'est-ce pas plutôt vous, les salariés présents au Technocentre qui avez invité vos syndicats à organiser ce rassemblement ? Manière de dire que les syndicats ne sont rien sans les salariés.

Nous sommes ici rassemblés pour protester contre l'accord en cours de négociation dit : « Nouveau contrat social France ».

Vous êtes très nombreux à nous dire être choqués par les propositions de la Direction, par rapport à l'implication des collaborateurs. Ce projet d'accord est totalement injustifié alors que la société va présenter une MOP d'un très bon niveau.

Des salariés nous demandent que penser des pétitions qui circulent en ce moment sur ce sujet, comme celle de la CFDT qui en a mis une en ligne pour que chacun puisse exprimer son désaccord sur le nouveau contrat social.

Sachez que le SM-TE ne préconise pas de répondre aux enquêtes et/ou pétitions. Qu'elles viennent de l'employeur ou des organisations syndicales qui signent toujours tout et que Renault finance. Cette position de ne pas répondre aux enquêtes a déjà été affirmée par le tract du SM-TE N°208 du 22 juin 2022.

D'une manière générale : **Ne donnez pas vos données, Ne répondez pas aux enquêtes.**

La pétition serait de « CFDT RENAULT Ile de France ». Qui est derrière c'est mise en œuvre, par quelle personne morale syndicale ? La confédération CFDT, la fédération CFDT Métaux, l'Union Départementale ou régionale CFDT, le syndicat *Symétal-CFDT-Francilien* ? Cela est occulté. **Existe-t-il une section syndicale CFDT déclarée au niveau de Renault Ile-de-France ? Nous n'en savons rien.** Sachez qu'une section syndicale n'est pas une personne morale et n'a pas, à elle seule, le pouvoir de décision de lancer une enquête. **A qui le salarié peut-il s'adresser s'il veut obtenir des informations sur cette pétition et ses donneurs d'ordre ?** Il n'y a pas l'adresse du siège social d'une structure CFDT responsable de cette pétition.

Je voudrais faire remarquer que dans ses tracts, le SM-TE donne toujours l'adresse de son siège social.

Comme les enquêtes Renault, **aucune information et garantie ne sont données aux salariés que les réponses de cette pétition seront anonymes.** Quand bien même, il est affirmé que, je cite, : « *La CFDT Ile de France s'engage à préserver l'anonymat des réponses et agit en toute indépendance vis à vis de l'entreprise* ». Et lors de la

restitution de cette enquête, quelle garantie aurons-nous qu'elle reflétera exactement les opinions exprimées ?

Peut-on faire croire qu'une décision de signer ou non un accord serait le résultat d'une enquête, que cette décision serait dans la main des pétitionnaires ? C'est ne pas connaître et comprendre les mécanismes internes de fonctionnement des organisations syndicales confédérées pour leurs prises de décisions.

On peut imaginer que les décisions de signer ou pas un accord relève des adhérents de la CFDT, mais c'est théorique. En pratique, ce sont les dirigeants des personnes morales (confédération, fédération, syndicat) qui décident sans être obligés d'être en conformité avec un vote majoritaire des adhérents et/ou des sections syndicales. Choses vues dans de nombreuses organisations.

De plus, la négociation en cours porte sur le *Groupe Renault*. Nous ne savons pas s'il y a d'autres pétitions sur d'autres sites. **La CFDT aura beau jeu de dire qu'une majorité de salariés sont favorables à la signature de l'accord. Ce sera invérifiable !**

Comme il y a une remise en cause de nos acquis par ce *Nouveau Contrat social*, il faut se souvenir que suites aux lois Aubry (la première date de 1998), un accord 35 heures avait été négocié chez Renault. **Contre une majorité de ses adhérents, la CFDT avait signé l'accord.** Cela avait provoqué la création du syndicat SUD.

Alors que tous les syndicats du Technocentre étaient en intersyndicale hier, il est symptomatique de déceler des absences ce matin ...

Hier, lundi aux restaurant, des militants de la CFDT distribuait un *flyer* daté de novembre 2024 pour inviter les salariés à exprimer leur mécontentement par un échange à partir de midi demain mercredi 27 novembre. On a bien compris ...

Ne vous trompez pas. Je vous invite au discernement. **Comment voulez-vous que les centrales syndicales qui ont signé la *Nouvelle convention collective de la Métallurgie* en bradant une part importante de nos protections et garanties, ne continuent pas sur la même ligne ?** Si le patronat finance les organisations centrales, c'est pour obtenir un résultat. **Et si en plus, ces organisations syndicales n'ont pas de colonne vertébrale, pas de culture, et oublient les leçons de l'histoire, nous courrons tous de grands dangers !**

Pour nous protéger et surmonter ce que l'avenir nous réserve, **j'invite tous les salariés à rejoindre les syndicats qui se battent pour eux, et vers qui va leur cœur >>.**

Rejoignez le SM-TE pour renforcer son influence et ses possibilités d'actions :

Contact : 06.98.05.13.80 / sm-te@travaillonsensemble.org / [X @SyndicatSMTE](https://www.instagram.com/SyndicatSMTE)

Siège social : 6 bis rue de la Paroisse, 78000 VERSAILLES

Pour adhérer : www.travaillonsensemble.org Cotisation annuelle de base 2024 : Emploi non Cadre : 48 € - Emploi Cadre : 60 €